



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : IGN

Question écrite n° 14324

Texte de la question

Mme Martine Aurillac souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés qu'entraînerait la délocalisation de l'Institut géographique national. Signé en 1994, le plan de localisation de l'IGN est arrivé à terme en janvier 1997, avec la délocalisation de l'Ecole nationale des sciences géographiques de Saint-Mandé à la cité Descartes. Les différentes actions en matière de délocalisation de l'IGN, notamment la vente du 140, rue de Grenelle et l'installation de l'imprimerie à Saint-Mandé, ont contribué à réduire l'effectif de l'Institut. Ne pas conserver ces sites, adaptés et aménagés pour leurs activités respectives, entraînerait une nouvelle baisse des effectifs, accompagnée d'une forte réaction du corps social, qu s'était déjà massivement mobilisé dans les années 60, lors de l'éventuelle installation de l'IGN à Bordeaux. Au regard de l'évolution de la population et de l'emploi à Paris et dans le Val-de-Marne qui est caractérisée par une perte d'emplois très élevée, il serait contraire aux objectifs du schéma directeur de l'Ile-de-France de regrouper les unités parisiennes de l'IGN sur le site de Saint-Mandé et plus encore de déplacer les unités de Saint-Mandé vers la province. Aujourd'hui, les sites parisiens et saint-mandéens doivent être conservés. Les locaux de la rue de Grenelle sont bien situés pour les activités institutionnelles et commerciales, ceux de Saint-Mandé sont bien adaptés et aménagés pour les activités techniques. Au cours des décennies, l'IGN a constitué un stock très important de données sous forme de cartes et de bases. Il est indispensable de les tenir à jour. Cette mise à jour nécessite la collecte d'informations à partir de sources diverses réparties sur l'ensemble du territoire. La demande d'une actualisation en temps quasi réel pourrait conduire l'IGN à renforcer légèrement les unités de province existantes. D'autre part, si un volume conséquent d'activités nouvelles venait à se développer, il pourrait être alors envisagé de créer une implantation nouvelle en province avec un recrutement en partie réalisé localement. Elle souhaiterait savoir quelles dispositions M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement entend prendre afin de rassurer les salariés de l'Institut géographique national quant à leur devenir.

Texte de la réponse

L'IGN a entièrement exécuté un plan de localisation signé en 1984, qui prévoyait, d'une part, le regroupement à Saint-Mandé (Val-de-Marne) des unités installées au 140, rue de Grenelle à Paris, dont les bâtiments ont été vendus en 1988 et, d'autre part, le transfert au début de l'année 1997 de l'Ecole nationale des sciences géographiques de Saint-Mandé à Marne-la-Vallée, dans le cadre de la cité Descartes qui accueille également l'Ecole nationale des ponts et chaussées. Parallèlement, l'IGN a sensiblement renforcé ses unités de province. Aujourd'hui, sur un peu moins de 2 000 ingénieurs, techniciens et administratifs employés par l'IGN, 150 exercent leurs activités à Paris intra-muros, 1 350 en proche banlieue et plus de 400 sont répartis dans une quinzaine d'unités de province. Bien que la localisation principale à Saint-Mandé ait été confirmée par le CIAT du 23 juillet 1992, des inquiétudes demeuraient sur la pérennité des installations de l'IGN en Ile-de-France. Aussi, à l'occasion de la préparation du comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire du 15 décembre 1997, le ministre s'est-il attaché à lever les interrogations. La situation est désormais stabilisée puisqu'il a été décidé de consolider le site de Saint-Mandé et de ne proposer aucune nouvelle

opération de délocalisation. L'Institut géographique national développe ses centres régionaux pour satisfaire aux commandes locales. Il ne pourrait envisager la création d'une nouvelle implantation en province que s'il se voyait confier un programme conséquent d'activités nouvelles.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14324

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2621

Réponse publiée le : 5 octobre 1998, page 5446